RÈGLEMENT JEU CONCOURS

JUNG S.A.S., société par actions simplifiée, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 049 476, ayant son siège social au 199 rue Championnet, 75018 Paris («Back Market») organise un jeu sans obligation d'achat (le « Jeu »). L'organisateur de ce Jeu est Back Market (l'«Organisateur»).

ARTICLE 1 : Conditions et modalités de participation

La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent Règlement de Jeu (le « Règlement »). Ce Jeu est ouvert aux personnes majeures et résidant en France métropolitaine à la date du début du Jeu (les «Participants»). Sont exclus du Jeu (i) les salariés de l'Organisateur et (ii) toute personne ayant un lien direct ou indirect avec l'Organisateur. L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions.

Le Jeu se déroulera de la manière suivante:

- Le Jeu est valable sur www.backmarket.fr
- Les participants doivent renseigner leur adresse email dans le formulaire dédié et s'inscrire à la newsletter sur www.backmarket.fr
- Pendant la durée du Jeu, il est nécessaire de résider en France et avoir au moins 18 ans à la date de participation
- Les inscriptions effectuées après le 20 octobre 2025 ne seront pas prises en compte
- L'Organisateur se réserve le droit de prolonger la durée du Jeu toute modification sera publiée sur le site
- 2 Obsolete Boxes d'une valeur de 99€ (euro) chacune sont mises en jeu
- L'Obsolete Box contient un HP EliteBook 840 G3 avec Chrome OS pré-installé ainsi que son câble de recharge
- Les prix seront envoyés aux gagnants au plus tard le 31 décembre 2025
- Le prix doit être accepté tel quel sans échange possible contre de l'argent d'autres biens ou services ni transfert à un tiers
- Le prix ne peut pas être cumulé avec un code promo ou de réduction appliqué aux frais de livraison ou utilisé rétroactivement pour une commande déjà passée
- Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations éligibles reçues

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure toute participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue par le Règlement. Une seule participation au Jeu par Participant est autorisée. La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative.

ARTICLE 2 : Durée

Le Jeu se déroulera du 18 septembre 2025 au 20 octobre 2025.

ARTICLE 3 : Gain(s)

Le Jeu permet à 2 Participants de gagner chacun une Obsolete Box d'une valeur de 99€ (quatre-vingt-dix-neuf euros). Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé sans possibilité d'échange, notamment contre des espèces, d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit, ni transfert du bénéfice à une tierce personne.

ARTICLE 4 : Désignation du (des) gagnant(s)

Un tirage au sort organisé par Back Market désignera les 2 gagnants parmi l'ensemble des Participants ayant rempli les conditions de participation. Le tirage au sort aura lieu après la clôture du Jeu, soit après le 20 octobre 2025.

ARTICLE 5 : Remise des gains

L'Organisateur entre en contact avec les gagnants via l'email que les Participants ont renseigné dans le formulaire sur le site www.backmarket.fr. Aucun courrier ne sera adressé aux Participants n'ayant pas gagné, seuls les gagnants seront contactés. Sans réponse de la part du gagnant concerné et/ou envoi des informations requises complètes sous quinze (15) jours calendaires, un nouveau gagnant sera sélectionné par l'Organisateur et le gagnant initial sera réputé avoir renoncé au gain. Dans cette hypothèse, les lots seront attribués à un suppléant désigné lors du tirage au sort de la session concernée. Après trois (3) contacts infructueux de gagnants, l'Organisateur se réserve le droit de ne pas distribuer les lots.

ARTICLE 6 : Responsabilité

L'Organisateur ne saurait voir sa responsabilité en cas de participation incomplète, erronée ou illisible des Participants. Par ailleurs, l'Organisateur du Jeu décline toute responsabilité pour tous les incidents qui pourraient survenir lors de la jouissance du prix attribué et/ou fait de son utilisation et/ou de ses conséquences, notamment de la jouissance d'un lot par un mineur, qui reste sous l'entière et totale responsabilité d'une personne ayant l'autorité parentale.

L'Organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure, d'écourter, de prolonger, de modifier, d'interrompre, de différer ou d'annuler le Jeu, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Toutefois, toute modification fera l'objet d'un avenant qui sera mis en ligne sur le site backmarket.fr
.

L'Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de dysfonctionnement empêchant l'accès et/ ou le bon déroulement du Jeu notamment dû à l'interruption temporaire de la messagerie électronique du Participant ou à des actes de malveillances externes. L'utilisation de robots ou de tous autres procédés similaires permettant de participer au Jeu de façon mécanique ou autre est proscrite, la violation de cette règle entraînant l'élimination définitive de son réalisateur et/ ou utilisateur. L'Organisateur pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les gains aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes.

ARTICLE 7 : Données personnelles

Les informations des Participants sont collectées et utilisées afin de valider la participation au Jeu, attribuer le lot et permettre la prospection commerciale, sous réserve du consentement du Participant. Conformément à la réglementation en matière de protection de données personnelles, le Participant peut exercer son droit d'accès, de rectification, d'effacement des données, de limitation du traitement, son droit à la portabilité de ses données, son droit d'opposition, ainsi que son droit au retrait de son consentement en adressant sa demande à Organisateur, par courrier électronique à legal@backmarket.com ou par courrier postal en s'adressant à l'adresse suivante 📨 :

Service Juridique / Responsable Données Personnelles Back Market
199 rue Championnet, 75018 Paris

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la politique de confidentialité de Back Market. 💻

ARTICLE 8 : Loi applicable

Le présent règlement est régi par la loi française. Toute réclamation doit être adressée par écrit au plus tard un mois suivant la fin du Jeu (le cachet de la Poste faisant foi) en écrivant à l'adresse figurant à l'article 7 du Règlement. Passé cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.